

ECHO

Bureau de dépôt 8400 Oostende Mail
N° P 309 169

BIMESTRIEL

Env.: Avenue Gen. Bernheim, 18/20 - 1040 Bruxelles



• SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET SÉCURITÉ

La police doit redevenir la police

LE PASSAGE À LA NOUVELLE ANNÉE CONSTITUE TRADITIONNELLEMENT L'OCCASION IDÉALE POUR REVENIR SUR LES MOMENTS LES PLUS IMPORTANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE. GÉNÉRALEMENT, ON EN PROFITE AUSSI POUR EXPOSER DES PLANS D'AVENIR ET FORMULER UN CERTAIN NOMBRE DE BONNES RÉOLUTIONS. NOTRE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR S'EST PLIÉE À CETTE TRADITION. ELLE A AINSI PUBLIÉ SA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE RELATIVE À LA POLICE FÉDÉRALE ET AU FONCTIONNEMENT INTÉGRÉ. DANS UNE RÉCENTE INTERVIEW, LA MINISTRE A PRÉCISÉ SA VISION D'AVENIR COMME SUIV : « LA POLICE DOIT REDEVENIR LA POLICE ». SE POURRAIT-IL QUE NOUS SOYONS TOUS ÉGARÉS ?

C'est exactement le jour le plus court de l'année – à savoir le 21 décembre – que la note de politique générale de la Ministre Milquet a été publiée. Cet ouvrage de 24 pages se subdivise en 2 grandes parties. La première partie, intitulée « *les acquis en matière de politique policière* », nous propose une sorte de bilan de l'année en 13 points. La deuxième partie trace, sous forme d'un plan en 8 points, les *lignes politiques* pour 2013. Le lecteur attentif constatera rapidement que la première et la deuxième partie se recoupent assez souvent. De plus, les termes utilisés dans la note de politique semblent parfois tirés des meilleurs spots publicitaires. Ainsi, il est question d'une augmentation des effectifs policiers inédite avec 900 de plus en 2 ans. En réalité, l'afflux de nouveaux policiers a simplement été aligné sur le nombre actuel de départs, ce qui fait que le déficit global de la police n'augmente plus (pour le moment). Cela n'offre donc encore aucune garantie pour l'avenir, étant donné que le nombre de départs peut encore sensiblement augmenter au cours des années à venir. De même, on attend toujours un plan d'action visant à maintenir à niveau la capacité pour le pilier judiciaire fédéral.

Ce ne sont pourtant pas les plans qui manquent à la ministre. La réforme de la formation, une politique de rémunération plus transparente ou encore un fonctionnement intégré renforcé et réformé sont quelques aspects issus de sa note de politique. Via une optimisation du fonctionnement, la police devrait apporter une plus grande contribution à une société plus sûre et viable. Une fonction de police plus efficace et une présence renforcée sur le terrain constituent à cet égard des concepts clés.

OPTIFED

C'est dans ce contexte que se situe le plan relatif à l'optimisation de la police fédérale (optifed). Ce plan qui, récemment, a tout de même fait couler beaucoup d'encre, a vu le jour à la demande expresse de la ministre, et a été élaboré par un groupe de travail dirigé par le président du conseil fédéral de police M. Bruggeman. La méthodologie utilisée paraissait correcte, et peut être comparée à une visite chez le médecin traitant. En premier lieu, il faut comprendre qu'on est peut-être malade

ou qu'on ne se sent pas bien, de sorte qu'un diagnostic assorti d'une éventuelle proposition de thérapie par un expert (dans cet exemple le médecin traitant) semble recommandé.

À la police, il a fallu attendre plus de 10 ans avant que ne se taisent les « hourras » célébrant une réforme des polices réussie. On peut dire que la publication du rapport sur les 10 ans de la réforme des polices a été un tournant. À partir de ce moment, les décideurs politiques se sont progressivement mis à comprendre que tout ne se déroulait pas comme on le souhaitait. Cette impression a été confirmée par plusieurs enquêtes faisant suite à quelques dossiers judiciaires retentissants. C'est pourquoi le groupe de travail, qui se composait également de diverses personnalités en dehors de la police, s'est attelé à juste titre à répertorier tous les points névralgiques possibles concernant cette police intégrée. À ce stade, les organisations syndicales ont également été entendues. Ensuite, le groupe de travail allait surtout se consacrer aux aspects touchant au fonctionnement de la police fédérale. Le rôle de cette dernière dans le fonctionnement intégré a également été abordé.

Le plan présenté à la ministre n'offre donc pas une réponse à tous les points névralgiques. Le plan d'optimisation devra par conséquent être complété de toutes sortes de plans d'action. Les aspects auxquels le plan espère bel et bien remédier concernent le manque d'unité de politique, l'élimination du cloisonnement trop important et l'amélioration de l'intégration à 3 niveaux (fédéral/local, judiciaire/administratif et politique/exécution). Il devrait aussi conduire à une plus grande disponibilité opérationnelle et réduire le nombre de chefs. Le plan proprement dit peut être subdivisé en 2 grands volets. Le premier volet comprend le concept d'une structure organisationnelle nouvelle ou adaptée. Pour le niveau central de la police fédérale, il est proposé de s'inspirer davantage de ce qui est pratiqué habituellement dans d'autres services publics fédéraux. Sur le plan de la politique, ceci doit renforcer la position du commissaire général, qui s'entourera d'un plus grand nombre de collaborateurs clés assumant certaines fonctions clés. La liberté politique au niveau des directeurs généraux est ainsi restreinte dans une mesure raisonnable. Au niveau déconcentré, on choisit de travailler avec un modèle de « business units ». On aura donc 1 responsable par arrondissement, qui dans la plupart des cas englobera le territoire d'une province. Cette évolution est associée à une déconcentration maximale de la prestation de service (tant pour la police administrative que judiciaire, ainsi qu'en matière de gestion et de gestion de l'information). C'est une approche que nous retrouvons déjà lors de la création de satellites provinciaux du SSGPI.

Le deuxième volet donne des pistes de réflexion concernant les tâches qui doivent être assurées par un service de police. La question de sous-traiter des tâches (par le biais d'une coopération public/public ou public/privé) ou de s'en défaire y est étudiée. Dans une interview, la ministre avait déjà indiqué que l'accompagnement d'huissiers, le remplacement de gardiens de prison en cas de grève ou les patrouilles devant les

ambassades et palais ne pouvaient pas nécessiter de capacité policière. Elle proposait de faire appel pour ces tâches à la police militaire, au corps de sécurité de la justice et à des sociétés privées.

VISION D'AVENIR

Ce plan présage-t-il ce qui nous attend à l'avenir ? Il est difficile de répondre à cette question car l'exécution du plan requiert de nombreuses modifications de la loi. Aussi, outre la ministre, le cabinet (restreint) et même l'ensemble du parlement doivent donner leur approbation. Il ne leur reste en tout cas pas beaucoup de temps pour le faire. Tout le monde pense que la fièvre électorale montera à partir des vacances parlementaires. À cela s'ajoute le fait que cette équipe gouvernementale ne brille pas par sa cohésion. Une approbation rapide du plan dans sa totalité est donc peu probable.

On peut par contre s'attendre à ce que plusieurs aspects soient extraits du plan et mis en application. Cela permettra d'envoyer un signal politique indiquant que l'optimisation de la police est bel et bien à l'ordre du jour. On peut aussi fortement douter que cette approche conduira aux résultats espérés, tels que le gain de capacité de 25% au profit de la police opérationnelle de première ligne, une supposition un brin optimiste du plan. D'ailleurs, nous savons tous que si le médecin nous prescrit par exemple une cure d'antibiotiques, il faut la suivre jusqu'au bout. Prendre une pilule de temps en temps aura peu d'effets thérapeutiques. La question de savoir si ce plan contient la bonne thérapie est discutable, mais la mise en œuvre de quelques suggestions d'amélioration isolées n'amènera certainement pas les résultats escomptés.

QUELLE POLICE VOULONS-NOUS ?

Indépendamment de tous les plans, qui sont souvent imposés par nécessité budgétaire, telle est la question centrale qui demeure. Le groupe de travail optimisation l'a compris lui aussi, et a eu l'idée d'un document de vision 2020 pour la police. Répondre à cette question est toutefois complexe et requiert un large débat social. Tant que celui-ci n'a pas eu lieu, la police reçoit des signaux contradictoires. Ainsi, à peine a-t-on lancé la proposition de supprimer l'aide policière aux huissiers qu'apparaît une nouvelle lettre de la ministre de la santé publique, demandant aux bourgmestres et chefs de corps de fournir une assistance policière en cas d'agressivité trop importante envers les contrôleurs de l'interdiction de fumer dans les cafés.

Cette dernière lettre semble en tout cas être bien accueillie. L'idée d'effectuer des prestations de service dans des débits de boissons évoque manifestement des souvenirs nostalgiques. Cela représente pour beaucoup le meilleur du « community policing ». Ou pour reprendre les termes de notre ministre : faire en sorte que la police redevienne la police ?

Gert Cockx
Président national



ECHO SYNDICAL GÉNÉRIQUE

"ECHO" est le bimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité. Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte 310-1145118-22 du SNPS. Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée.

(Loi 08/12/1992)

Toute personne peut soumettre des articles pour publication. L'éditeur se réserve le droit d'adapter ou de réduire ces articles.

Editeur responsable

Gert Cockx

Mise en page

Eddy De Blaere

Dessins

Dirk Van der Auwera (D'Auwe)

Imprimerie et réalisation

www.goekint.be



CONTACTS PROVINCIAUX

Prov Brabant Wallon

Olivier Laurent - 0476/28.22.16

Prov Hainaut

Jean-Claude Barbier - 0497/05.86.70

Prov Liège

Fabrice Discry – 0495/24.00.98

Prov Luxembourg

Dany Cavet – 0495/21.49.45

Prov Namur

Thierry Belin - 0496/64.13.36

Région Bruxelles-Capitale

Mario Thys 0485/55.58.80

Secteur Pensionnés

Daniel Liegeois – 0479/88.00.83

Generaal Bernheimlaan 18/20
1040 BRUSSEL

☎: 02/644.65.00

Fax: 02/644.67.93

✉: snps@nspv.be

<http://www.nspv.be>

LE NOUVEAU SECRÉTAIRE NATIONAL

Il y a un peu plus de 6 ans, je franchissais la porte de nos bureaux de l'avenue Général Bernheim à Bruxelles pour mon premier jour en tant que Délégué Permanent pour le Hainaut et le Brabant-Wallon. A l'époque, je succédais à Christian Lorent à ce poste.

L'histoire se répète donc en quelque sorte.

En effet, le 9 novembre dernier, l'assemblée générale du SNPS m'a plébiscité pour exercer la fonction de Secrétaire National pour les 4 prochaines années.

Un constat s'impose à ma prise de fonction, de nombreux défis nous attendent pour les mois et les années à venir.

Sans être pour autant pessimiste, je ne peux que m'inquiéter des dernières décisions gouvernementales touchant la fonction publique ordinaire.

Et même notre statut spécifique à la Police et les textes légaux particuliers qui le réglementent, nous protègent pour l'instant des effets les plus néfastes de ces restrictions, notamment en matière de pension ou d'avancement barémique, il n'en demeure pas moins que ces signaux sont inquiétants pour notre avenir. La Ministre de l'Intérieur nous a pourtant garanti que l'on ne toucherait pas à la Police, la sécurité étant une priorité majeure de l'accord gouvernemental ...

Comment faut-il donc interpréter les restrictions budgétaires ressenties à la Police Fédérale en cette fin d'année, ainsi que la suppression en 2013 de certains subsides accordés à des Zones de Police locales de petite taille ?

Malgré les discours rassurants de nos autorités, tous ces petits signes sont inquiétants et nous encouragent à la vigilance.

Il y encore quelques temps, nous concentrons principalement notre effort syndical sur l'obtention de nouveaux avantages et de meilleures conditions de travail, mais force est de constater dans le climat socio-économique actuel que l'on se dirige vraisemblablement vers une période où le SNPS devra certainement se battre pour le maintien de vos acquis !

Soyez convaincus que le SNPS reste à l'affût des menaces potentielles et qu'il veillera à la défense de vos intérêts.

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE SNPS

L'assemblée générale du SNPS se déroulera le 29 mars 2013 dans le "Provinciaal Instituut voor Vorming en Opleiding" (PIVO), Poverstraat 75 à ASSE.

Les membres effectifs seront invités personnellement

En cette fin d'année 2012, je tiens particulièrement à remercier tous nos délégués qui, parfois même dans un contexte professionnel difficile, s'investissent pour défendre les intérêts de leurs collègues. Je m'en voudrais également de ne pas remercier Christian Lorent pour tout ce qu'il a apporté à notre Syndicat que se soit comme délégué, puis Président Provincial, ensuite en tant que Délégué Permanent et finalement comme Secrétaire National.

Je lui souhaite une agréable retraite, et le connaissant, je sais qu'elle sera active.

J'en terminerai par vous souhaiter à tous, ainsi qu'à votre famille, mes meilleurs vœux pour 2013.

Jérôme Aoust
Secrétaire National

Détails de contact

Tél: 02/644.65.00

Fax: 02/644.67.93

Email: j.aoust@nspv.be

Avez-vous des questions générales ou autres qui présentent un intérêt pour vous et qui ne s'adressent pas personnellement pour le Secrétaire National ? Veuillez les envoyer sur l'adresse : snps@nspv.be



Namur : Révolution de Palais



Les semaines se suivent et se ressemblent malheureusement dans le palais de justice namurois.

Après le triste épisode de l'information à l'encontre de policiers victimes de rébellion, voici que le Procureur et le Président du Tribunal règlent leurs comptes sur celui des membres du Corps de sécurité !

Palais de justice de Namur : des agents trop « bavards » selon le procureur !

Le Procureur a ouvert une information judiciaire à l'encontre d'agents de sécurité du Palais. Trop bavards, selon lui, face aux caméras de la RTBF.

En octobre dernier, suite aux différentes affaires d'évasion un peu partout dans le pays, la RTBF débarque à Namur et cherche à savoir si le Palais a vraiment pris les allures d'une passoire.

Confrontés aux journalistes, les agents de sécurité vont s'adresser à deux reprises à leur hiérarchie. Une première fois, l'équipe contactera le Président du Tribunal qui donnera son feu vert pour la prise d'images; une seconde fois, pour savoir s'ils peuvent ou non s'exprimer face à la caméra, assure le syndicaliste. L'autorité demande aux agents de ne pas accorder d'interview. Une injonction qu'ils disent avoir respecté à la lettre.

Trop bavards ?

Mais le Procureur du Roi Philippe Dulieu se dit «interpellé» par le comportement des agents dans le reportage. Pourtant, on n'entend pas leur voix...

«Sur les images, on les voit quand même en grande conversation» explique Philippe Dulieu. Pour lui, les agents ont été trop bavards : une information judiciaire a été ouverte à leur encontre.

Résultat ?

Grogne chez les membres du Corps de sécurité qui se demandent si ils peuvent encore assurer la permanence au poste de Police sans risquer des poursuites judiciaires même si ils respectent les règlements à la lettre !

Mme TURTELBOOM nous disait : « *Des actes pas que des mots !* ». Elle devrait peut-être préciser – parce que, pour certains, cela ne semble pas être très clair – et demander à ses administrés de régler leurs comptes entre eux, pas au détriment du 'petit personnel' !

Thierry BELIN
Président provincial Namur



NOUVEAU DÉLÉGUÉ POUR LE HAINAUT ET BRABANT WALLON

Pascal HIMPE



Le 01/12/12, j'ai décidé de prendre un nouveau virage dans ma carrière. Après plus de trente années au service de la population et de mes collègues, j'ai décidé de me mettre exclusivement au service de mes collègues.

Je ne ferme cependant pas complètement ma porte à la population.

En m'intéressant aux conditions de travail de mes collègues, je suis convaincu du fait que, plus ces conditions seront bonnes, plus le service rendu sera bon !

Je suis issu de la police locale. J'y étais employé en tant que responsable d'un service de proximité. J'ai débuté ma carrière en juin 1982. J'ai fait la majeure partie de ma carrière dans le Hainaut occidental.

Une incursion de quelques années dans un service particulier, le SHAPE, m'a permis de découvrir le Fédéral avant l'heure.

Je suis marié et père de famille. Mon fils est en attente d'incorporationà la police.

J'ai déclaré ma flamme syndicale fin des années 90, moment crucial où la réforme pointait le bout de son nez. Tout d'abord secrétaire de la section de Tournai, j'ai ensuite occupé le poste de secrétaire de la province du Hainaut. En 2010, j'ai donné priorité à mon job et j'ai pris un peu de recul dans mes fonctions syndicales. J'ai néanmoins gardé une part active dans la communication du comité provincial.

C'est il y a quelques semaines que tout a changé. Le besoin de changer d'orientation s'est fait sentir et la décision a été prise.

Dans mon travail, je compte mettre en avant la préparation des dossiers qui me seront confiés. Le Bien Etre au Travail, trop souvent méconnu et négligé, sera une de mes priorités. Ma détermination et mon opiniâtreté seront au menu de mes activités. Ceux qui me

connaissent le savent, pour les autres, nous ferons connaissance.

Je ne rentre pas dans la fonction le couteau entre les dents. La communication et le contact humain sont des atouts à ne pas négliger dans la résolution de problème. J'en ai fait l'expérience tout au long de ma carrière. On ne retient bien souvent que la manière dont les choses ont été dites ou faites. Il faut donc y accorder une attention particulière.

Je serai principalement attaché aux affiliés des provinces du Hainaut et du Brabant Wallon ; mais je prendrai un plaisir certain à rendre service à tous les affiliés.

Bien que la saison batte son plein, je vous promets de laisser ma tronçonneuse à la maison !

(Référence : ECHO 707 – MAI-JUIN 2012)

Salutations syndicales à tous et à toutes !

Pascal HIMPE
Délégué Permanent



Détails de contact

tel: 02/650.01.37
fax: 02/644.67.93
gsm: 0479/85.20.92
Email: PH@nspv.be

LU OU ENTENDU POUR VOUS

Message du nouvel an de la CG



Récemment, la commissaire générale a prouvé sa volonté d'innovation en communiquant ses vœux de fin d'année par une vidéo. Beaucoup d'entre nous ont toutefois été un peu déçus en essayant d'écouter le message sur leur pc de travail.

En effet, la plupart des pc ne sont pas équipés d'une carte son. D'après des sources bien informées, on observe depuis une croissance des demandes en vue de suivre un cours de lecture sur les lèvres.

Examen de repêchage pour les candidats DGJ

Organiser des comités de sélection pour les plus hauts fonctionnaires de la police fédérale ne semble pas si facile. Après toute une procédure, le comité de sélection a proposé la candidature de M. Farcy, qu'il jugeait la personne la plus adéquate pour exercer la fonction de directeur général de la police judiciaire. Plusieurs candidats y ont fait objection. Il s'est alors avéré que le comité de sélection n'était pas valablement constitué. Le problème se situait au niveau du représentant de la police locale, qui doit être un chef de corps ayant un mandat de catégorie 5. Le président du comité permanent de la police locale siégeait lui-même au comité de sélection. En y regardant de plus près, on a toutefois constaté qu'il ne possédait pas de mandat de catégorie 5. Résultat : tout est à recommencer. Espérons qu'au final, ce ne sera pas une mauvaise farce pour M. Farcy.

Le budget de la police encore réduit

Les chiffres semblent contredire les affirmations de nos politiciens, selon lesquelles le budget de la police n'a pas été touché par le contrôle budgétaire. Pour la police fédérale, le budget du personnel de 2013 diminue de 11.496.000 € par rapport à 2012. De même, les crédits de fonctionnement et d'investissement sont réduits de 5.984.000 € et 5.142.000 € respectivement.

Le plan de la prison d'Anvers jeté aux oubliettes

Vous vous en souvenez certainement. Au moment même où le SSDGPI venait d'installer une nouvelle cuisine dans les bâtiments de la police fédérale à la Boomsesteenweg à Wilrijk, il a été décidé de construire une nouvelle prison sur ces terrains. Résultat : avant d'avoir pu réchauffer son premier bol de soupe, la cuisine flambant neuve a été démontée et transportée en pièces détachées sur d'autres sites.

Or, qu'apprenons-nous aujourd'hui ?

Que du côté des autorités, on est arrivé au constat que la future nouvelle prison était trop éloignée du palais de justice. La construction de la prison à cet endroit a donc été annulée. Entretemps, la nouvelle cuisine a évidemment disparu.

Ou comment la police est toujours le dindon de la farce par rapport aux autres services publics.

Facebook plus rapide que la police

Il s'agit peut-être du signe avant-coureur d'un nouveau phénomène. Un citoyen attentif qui avait constaté que sa voiture avait été volée s'est fait envoyer les images vidéo du délit et a tout mis sur facebook. À peine 48 heures plus tard, sa voiture volée était retrouvée.

Cela n'est toutefois pas du goût de la commission vie privée. Selon elle, la vie privée est un droit fondamental pour chacun, si bien que l'auteur pourrait demander des dommages-intérêts pour violation de sa vie privée.

Ce point de vue peut sembler absurde à première vue, mais des faits qui se sont déroulés quelques semaines plus tard aux Pays-Bas poussent tout de même à réfléchir.

Un homme s'est fait passer à tabac par un groupe de jeunes sur la voie publique. Malheureusement pour les auteurs, leurs méfaits ont également été filmés et tout s'est retrouvé sur internet en un rien de temps. Plusieurs internautes ayant reconnu certains auteurs ont divulgué leurs noms et adresses.



Dès que ces informations ont été rendues publiques, d'autres ont sauté dans leur voiture pour se rendre au domicile des auteurs et leur donner la leçon. Quelques innocents ont ainsi reçu des coups parce qu'ils avaient été désignés à tort comme auteurs. Il convient donc de rester prudent lorsque les citoyens veulent jouer au policier...

Les grèves sauvages sont-elles inacceptables ?

C'EST EN TOUT CAS LA CONCLUSION QU'ON POURRAIT TIRER DE L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU 6 NOVEMBRE 2012. DANS LE CAS DE CET ARRÊT, LE CONSEIL S'EST PENCHÉ SUR UNE GRÈVE SPONTANÉE À LA SNCB. MAIS LE RAISONNEMENT PEUT TOUT AUSSI BIEN ÊTRE TRANSPOSÉ À D'AUTRES SECTEURS COMME LES PRISONS OU LES AÉROPORTS.

Le faits peuvent être résumés comme suit. Le 10 janvier 2012, un arrêt de travail spontané est observé à la cabine de signalisation d'Anvers-Berchem. Le 19 janvier, le syndicat indépendant des cheminots reconnaît cet arrêt de travail. Par contre, les supérieurs directs des grévistes considèrent l'arrêt de travail comme non légitime et proposent d'infliger une sanction disciplinaire à ces derniers. Par conséquent, le chef de gare adjoint, soit le gréviste ayant le plus haut grade, est suspendu de son service pour un mois. Il ressort des considérations ayant mené à la sanction disciplinaire que l'on s'est surtout soucié du grand impact de l'arrêt de travail sur le trafic ferroviaire, et du rôle d'exemple qu'exerce le dirigeant. L'intéressé interjette appel auprès du Conseil d'État, qui est chargé de se prononcer sur cette problématique.



DROIT DE GRÈVE LIMITÉ

Le droit de grève est un droit social fondamental, il s'agit là d'un fait qui n'est plus contesté depuis longtemps. Dans notre pays, ce droit du travailleur permet à chacun de cesser le travail. Outre les syndicats, les travailleurs peuvent aussi lancer un appel à la grève. Ils n'ont en principe pas besoin de syndicat pour le faire. Pourtant, le professeur Blanpain affirme qu'il existe des limites à ce droit de grève. Selon lui, le droit de grève doit dans ce cas être opposé au droit des voyageurs des transports publics, au droit des employeurs de disposer de leur personnel, etc. La grève constitue ainsi le moyen ultime lorsque tous les moyens pacifiques tels que la négociation ont été épuisés. Il estime donc qu'en principe, les grèves sauvages sont une erreur, sauf si on y a recours pour faire face à une décision unilatérale grave de l'employeur. Une deuxième erreur dans

le chef des grévistes serait qu'ils n'ont pas déposé de préavis de grève. D'après notre professeur, on ne peut pas purement et simplement semer le chaos dans les transports publics par des actions spontanées. Enfin, il évoque encore la règle de proportionnalité. Elle consiste à se demander si les intérêts des grévistes sont proportionnels au préjudice qu'ils font subir aux autres citoyens et entreprises. D'après cette vision, les grévistes sont en principe responsables du préjudice qu'ils occasionnent aux voyageurs et autres ayants-droit.



AUTRE POINT DE VUE

Le professeur Dorssemont ne partage toutefois pas cet avis. Selon lui, le fait que les syndicats concluent de leur plein gré des protocoles sur les modalités d'un préavis de grève n'engage pas les travailleurs individuels. Ceux-ci peuvent donc à tout moment cesser spontanément le travail et se mettre en grève. Il étaye ce point de vue entre autres en évoquant l'arrêt « jalon » de la Cour de Cassation du 21 décembre 1981 qui reconnaît les grèves sauvages et les estime « équivalentes » à celles annoncées par un préavis de grève des syndicats. Il remet aussi fortement en question le soi-disant principe de proportionnalité. Enfin, il rejette le rôle d'exemple en tant que critère pour l'infliction d'une sanction disciplinaire. Les deux professeurs concluent que le mieux serait d'investir dans un corps de médiateurs externes ou dans une forme de procédure d'arbitrage pour les cas où le litige ne peut pas être résolu par la concertation.

À LA POLICE

Comme nous venons de le voir, le droit de grève fait toujours l'objet d'une grande polémique dans notre système juridique. Pour les services de police, c'est un peu plus simple : les grèves n'y sont légitimes que si elles ont été reconnues par des syndicats représentatifs.

Gert Cockx
Président national

PENSIONNÉS – QUESTIONS ET RÉPONSES

*Cher pensionné,
Vous avez été élu échevin, membre du conseil communal ou
président du CPAS ou vous avez pu obtenir un autre mandat
politique ?
Dans ce cas, ceci vous intéresse.*

Le nombre de policiers pensionnés qui se sont portés candidats lors des élections au conseil communal est étonnant. Cela amène évidemment les questions habituelles.

Un **policier n'ayant pas droit à la pension** qui a participé aux élections et qui fait également partie des heureux gagnants à l'occupation d'un mandat d'échevin ou d'un autre mandat local a été contraint d'abandonner son mandat de policier.

Avec son mandat politique, il continue de constituer sa pension. Pour obtenir sa pension ou pension anticipée, il doit satisfaire aux conditions de pension. Par conséquent, la réforme des pensions introduite par la loi du 28 décembre 2011 s'applique également aux mandataires locaux.

Réforme de la pension des mandataires.

Tout d'abord, il faut partir du principe que la réforme des pensions s'applique à tous les régimes de pension :

1. **Relèvement de l'âge et des conditions de carrière.**
2. **Pas de tantième plus favorable que 1/48.**
3. **Mesure restrictive concernant l'interruption de carrière volontaire.**
4. **Le traitement de référence pour le calcul de la pension passe des 5 aux 10 dernières années.**

De par la disposition de l'Art.88 de la loi du 28 décembre 2011, le point 1 ci-dessus n'est **pas applicable à tous les membres de la police intégrée**, au personnel roulant de la SCNB et aux militaires. (voir Echo juillet - août 2012).

Pour les **pensions des mandataires, la limite d'âge est néanmoins d'application**. En raison de l'adaptation des tantièmes, les tantièmes plus favorables sont remplacés par 1/48. Ainsi, la formule de calcul des mandataires s'en trouve également adaptée.

Le calcul de la pension des mandataires communaux diverge du régime des fonctionnaires sur plusieurs points. Il s'agit d'un calcul de pension suivant la formule : $(a \times 3,75 \times t) / (100 \times 12)$ où **a** représente le traitement annuel et **t** la durée de la carrière, exprimée en mois. Suivant cette formule, le mandataire communal atteint la pension maximale après 20 ans.

Selon ce qui précède, la formule est toutefois remplacée par : $(a \times 3,75 \times t) / (180 \times 12)$ pour les périodes de mandat à partir du 1^{er} janvier 2012.

D'après cette nouvelle formule, l'âge maximal n'est atteint qu'après **36 ans** de service au lieu de **20**. Cela correspond au tantième 1/48.

Voilà pour ce qui est des modifications.

Le calcul de cette pension correspond environ au calcul pour un fonctionnaire.

Il convient ici encore de faire une distinction entre :

1. Services admissibles pour le calcul de la pension.
2. Services admissibles pour la pension anticipée

Nous nous sommes déjà attardés à plusieurs reprises sur cette matière par le passé. Néanmoins, des questions peuvent toujours être posées à ce sujet.

Cumul de la pension de retraite (de survie) avec l'exercice d'un mandat local.

En cas de cumul d'un mandat et d'une pension de retraite, deux possibilités peuvent se présenter.



Mais étant donné que ceux qui nous posent des questions viennent des milieux policiers, et que ceux-ci peuvent en principe uniquement cumuler la pension de retraite avec un mandat politique, nous allons uniquement aborder cette situation.

L'exercice d'un mandat politique relève de la définition d'une activité professionnelle qui peut rapporter les revenus visés, selon le cas, à l'article 23, ou à l'article 228, du Code des impôts sur le revenu.

Par conséquent, il faut respecter les conditions et les restrictions afin de pouvoir exercer le mandat.

Ces restrictions et plafonds diffèrent en fonction de l'âge (moins ou plus de 65 ans) ou des enfants à charge.

Les plafonds d'un revenu provenant de l'exercice d'un mandat politique correspondent à ceux de la pension de fonctionnaire.

La pension est suspendue lorsqu'on dépasserait le plafond de 15 %. Elle est proportionnellement diminuée lorsqu'on dépasserait le plafond de moins de 15%.

Pour les pensionnés d'office et **non** pour les pensionnés en raison d'incapacité physique, un régime plus favorable est applicable (ex gendarmes et militaires) Les mêmes plafonds s'appliquent que pour les pensionnés de plus de 65 ans.

Avant l'âge de 65 ans, la pension n'est pas suspendue en cas de dépassement des plafonds autorisés, mais elle est diminuée de 10% ou maximum 20%. À partir de 65 ans, vous êtes également soumis à ces règles, comme les autres pensionnés.

L'obligation de déclarer l'occupation professionnelle vaut aussi pour les mandataires. (formulaires sur internet ou disponibles au secrétariat du SNPS – secteur pensionnés)

Quelle est la situation en pratique ?

Quiconque cherche sur internet le traitement du bourgmestre ou d'un échevin constatera que les plafonds sont vite dépassés.

Dans certains cas, on adaptera le traitement des mandataires. Dans d'autres cas, les communes sont particulièrement ingénieuses et ne considèrent pas les « dépenses exposées » comme un revenu professionnel (?)

Source : Loi du 28/12/2011 - documentation workshop SdPSP – documentation personnelle.

Marcel de Loof
Délégué national pensionnés (N)

PLAFOND EN CAS DE PENSION DE RETRAITE

Plafond annuel du revenu professionnel brut admis d'un mandat politique

	Avant 65 ans :	À partir de 65 ans :
Sans enfants à charge :	7.421,57	21.436,50
Avec enfants à charge (*) :	11.132,37	26.075,00

PLAFOND EN CAS DE PENSION DE SURVIE

Plafond annuel du revenu professionnel brut admis d'un mandat politique

L'intéressé bénéficie uniquement d'une (ou plusieurs) pension(s) de survie du secteur public ou d'un autre régime de pension et a :

	moins de 65 ans :	65 ans ou plus :
Sans enfants à charge :	17.280,00	21.436,50
Avec enfants à charge (*) :	21.600,00	26.075,00

L'intéressé bénéficie d'une (ou plusieurs) pension(s) de survie du secteur public ou d'un autre régime de pension qu'il cumule avec une ou plusieurs pension(s) de retraite et a :

	moins de 65 ans :	65 ans ou plus :
Sans enfants à charge :	7.421,57	21.436,50
Avec enfants à charge (*) :	11.132,37	26.075,00

NÉCROLOGIE

ARLON

- Le 16 octobre 2012, GILLARDIN Robert, époux de Eveline THIRY – 91 ans
- Le 17 novembre 2012, PIRSON Victor, époux de Fabienne CAPELLE – 64 ans

ASSE

- Le 06 juin 2012, DE MEUTER Jan, époux de Amelia DE DEKEN – 89 ans
- Le 25 novembre 2012, WILLEMS Rosalia, veuve de Lambertus SCHOOVAERTS – 103 ans

MONS

- Le 18 janvier 2013, DULIEU Henri - 89 ans

BRUGES

- Le 05 octobre 2012, COULIER Alma, veuve de Robert TRAVERSIER – 101 ans
- Le 09 octobre 2012, PYNCKET Jeanne, veuve de Omer VAN PETEGHEM – 91 ans
- Le 12 novembre 2012, DE NAUW Maria, veuve de Gustave CHAVATTE – 89 ans

BRUXELLES

- Le 02 janvier 2013, FORTIER Danny, partenaire de MORELLE Muriel – 52 ans

CHARLEROI

- Le 25 octobre 2012, MATAGNE Fernand, veuf de Denise QUINTELIER – 84 ans
- Le 22 novembre 2012, COLLE Etienne – 60 ans
- Le 07 décembre 2012, SIMON Yves – 54 ans
- Le 05 janvier 2013, CULOT François – 38 ans

DINANT

- Le 12 septembre 2012, DEMOULIN Joséphine, veuve de Albert CHARLIER – 91 ans
- Le 05 décembre 2012, PARFONDRY Anne Marie, veuve de LURKIN Emile – 92 ans

HUY

- Le 03 novembre 2012, THIRY Laurent – 38 ans
- Le 12 décembre 2012, COLLIGNON Michel, époux de Nadine GENIQUE - 57 ans

COURTRAI

- Le 10 décembre 2012, CALLENS Jules, époux de Marie VANFLETEREN – 90 ans

LOUVAIN

- Le 30 septembre 2012, VAN DEN BROECK Roger, époux de Josephina VAN DEN BERGH – 78 ans
- Le 19 octobre 2012, GOOSSENS Fernandus, époux de Alina SIMILON – 89 ans

- Le 22 novembre 2012, BUSSELEN Clementina, veuve de Theophilus MARCELIS – 82 ans
- Le 25 novembre 2012, SMETS Joseph, veuf de Maria BORGERS – 86 ans
- Le 25 novembre 2012, VERPLAETSE Elva, veuve de Karel VAN DE VEN – 98 ans

ZAVENTEM

- Le 13 juillet 2012, PAPON Louis, époux de Maria ELAERTS – 72 ans
- Le 10 novembre 2012, DEHEIJN Emile, époux de Josée SLACHMUYLDERS – 56 ans

LIEGE

- Le 03 décembre 2012, HEINEN Rose Mary, veuve DUPONT – 73 ans
- Le 13 décembre 2012, CARDOEN René, époux de Odette DESIR – 75 ans
- Le 26 décembre 2012, BOSSY Georges, époux de LEBEAU Nicole – 81 ans
- Le 29 décembre 2012, PAEME Henri – 94 ans

NAMUR

- Le 21 septembre 2012, DUCULOT Richard, époux de Isabelle EVRARD – 53 ans
- Le 19 novembre 2012, LAMBOT Ghilaine, veuve de PIETTE Emile – 90 ans

NEUFCHATEAU

- Le 20 septembre 2012, BOSENDORF Jules, époux de Marguerite GERARD – 78 ans

TONGRES

- Le 19 octobre 2012, IEVEN Gabrielle, veuve de Polydore SONCK – 89 ans
- Le 30 novembre 2012, GEURTS Michiel, époux de Josephine VRIJENS – 85 ans
- Le 27 décembre 2012, CAENEN Elisabeth, veuve de Nicolas EYMAEL – 90 ans
- Le 17 octobre 2012, ROGIEST Rene, époux de Josephina GOOR – 88 ans
- Le 03 novembre 2012, VERLINDEN Frans, veuf de Rosa VANLAER – 88 ans
- Le 05 décembre 2012, BOONEN Pieter, époux de Maria BASTIAENS – 83 ans

WAVRE

- Le 12 novembre 2012, MALHERBE Simone, veuve de Robert HALLOY – 98 ans

**NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES
CONDOLEANCES AUX FAMILLES ET
AUX PROCHES POUR LA PERTE
DOULOUREUSE QUI LES A TOUCHÉS.**



PROVINCE DU HAINAUT – INVITATION

Aux affiliés, délégués, pensionnés et veuves qui sont repris sur la liste SNPS-HAINAUT :
Le comité provincial du Hainaut a le plaisir de vous inviter à passer une journée en famille

5e édition journée PAIRI DAIZA* - Le samedi 27 avril 2013 * Adresse : Le domaine N°1 à 7940 Brugelette



Nous vous réservons **UNE ENTREE GRATUITE** par membre ainsi que des réductions pour votre famille.

(*voir conditions sur notre site).

Un stand d'accueil est prévu de 09.00 hrs à 10.00 Hrs.

Info : www.snps-provincehainaut.org (une page spéciale est dédiée à cet évènement)

MODE D'EMPLOI POUR RESERVER ET PAYER – Journée PAIRI DAIZA du 27 avril 2013

1. Remplissez le formulaire d'inscription. (envoyez-le à notre trésorier Roland LECOQ)
 2. Effectuez le paiement : Roland LECOQ, Rue de Quièremont, 58C, 7950 CHIEVRES,
 3. N° de compte : BE57 6115 9155 1035 – BIC : DEUTBEBE Communication : PAIRI DAIZA - NOM DE FAMILLE
- (* condition : UNIQUEMENT réservé aux affiliés inscrits dans la province du Hainaut.)

ATTENTION : Votre inscription ne sera validée qu'après vérification de la preuve de paiement de votre participation. L'intervention maximum du SNPS est de 33 Euros par affilié.

SUR PLACE : Un stand d'accueil est prévu de 0900Hrs à 1000Hrs, c'est là que seront distribués vos billets d'entrée.

LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITE... LES PREMIERS INSCRITS SONT BIEN ENTENDU PRIORITAIRES

* sauf circonstance exceptionnelle, en cas d'annulation par le souscripteur, il n'y aura pas de remboursement de la part de la province.

Info : www.snps-provincehainaut.org (une page spéciale est dédiée à cet évènement)

CHANGEMENT DE COORDONNEES

Afin de pouvoir vous garantir un service optimal, nous vous demandons de nous communiquer tout changement de vos données personnelles comme :

- changement d'adresse, de numéro de téléphone (fixe ou GSM) ;
- mutation, détachement, changement du lieu habituel de travail ;
- changement de composition de famille (mariage, naissance, décès, enfant qui n'est plus à charge, ...) ;
- date de mise à la retraite. Pour rappel, la cotisation syndicale passe de 146 à 74 € par an (de 12,5 à 6,17 € par mois).

Vos données personnelles sont protégées et traitées conformément aux dispositions de la loi du 08 décembre 1992 sur le respect de la vie privée. Il vous est loisible d'exercer vos droits d'accès et de rectification éventuelle de ces données.

Ces changements peuvent nous être signalés par fax (02/644 67 93), mail (snps@nspv.be) ou courrier (SNPS, avenue Général Bernheim 18-20 à 1040 Bruxelles).



Assemblée Générale
PROVINCE DE NAMUR
22 mars 2013
à 09.30 heures
Rue de l'Arsenal 14
5000 NAMUR

vous propose la découverte de L'OUEST AMERICAIN Circuit de 14 jours en pension complète durant les vacances de Pâques 2015...

Amis, membres de notre syndicat après la Chine (2012), les croisières (2013),
venez découvrir les Grandeurs & Parfums de l'Ouest Américain



Los Angeles - Le Grand Canyon - Bryce Canyon - Monument Valley Death Valley - les Grands Parcs nationaux - Las Vegas - San Francisco...

Jour 1 : Bruxelles - Los Angeles

Vols Bruxelles - Los Angeles, repas à bord. Accueil par notre guide francophone. Avant de rejoindre l'hôtel en fin de journée, découverte de Venice Beach le long de l'Océan Pacifique. Dîner libre, nuitée.

Jour 2 : Los Angeles

Tour de ville... Hollywood boulevard, la célèbre « piste aux étoiles, Sunset boulevard, visite des célèbres studios Universal, énorme complexe de 170ha comprenant 36 plateaux d'enregistrement, de nombreuses attractions, le centre administratif de 15 étages... ce site compte plus de 10.000 employés ! Dîner Thaï à Hollywood, nuitées. (PdJ. - Déj. - Dîn.)

Jour 3 : Los Angeles - Calico - Laughlin

Départ de la cité des Anges en traversant le désert. Visite de Calico qui aujourd'hui est une ville fantôme mais qui le siècle dernier exploitait une importante mine d'argent. Arrêt aussi au célèbre Bagdad Café, vestige de la route 66. En fin de journée, arrivée à Laughlin le long du Colorado. Installation à l'hôtel pour le dîner et la nuit. (PdJ. - Déj. - Dîn.)

Jour 4 : Laughlin - Route 66 - Grand Canyon - Flagstaff

Départ pour le Grand Canyon via la Route 66. Courts arrêts à des anciennes stations essence et restaurants des années 50... les fameux « diners ». L'après midi, découverte du Grand Canyon, site magnifique et unique au monde ! Sculpté en 10 millions d'années par le fleuve Colorado, il mesure dans sa partie la plus large 450 km. En fin de journée, arrivée à Flagstaff. Dîner et nuitée à l'hôtel. (PdJ. - Déj. - Dîn.)

Jour 5 : Flagstaff - Monument Valley - Page - Kanab

Route vers Monument Valley à travers le pays des Indiens Navajo... paysages « Western » splendides et incontournables. Déjeuner barbecue

chez les Navajo. Excursion en 4x4 dans le parc puis direction le lac Powell. Ce lac impressionnant représente le plus large réservoir d'eau d'Amérique du Nord. Arrêt sur le barrage qui fournit de l'électricité à une très grande partie de l'ouest du pays.

Visite du « Carl Hayden Visitor Center » à côté du pont de Glen Canyon. Dîner ambiance western, ensuite retour à l'hôtel pour la nuit. (PdJ. - Déj. - Dîn.)

Jour 6 : Kanab - Bryce Canyon - Zion National Park - Las Vegas

Le matin, découverte de l'étonnant Bryce Canyon qui par l'érosion et le soulèvement géologique de la région, forme des rochers en forme de tours, aiguilles et autre formes bizarres. L'après midi, direction Las Vegas en passant par le Zion National Park. Très beau parc et canyon connu pour ses formations de grès rose, rouge et blanc. Arrivée à Las Vegas en fin de journée. (PdJ. - Déj. - Dîn.)





Jour 7 : Las Vegas - Valley of Fire - Las Vegas

Le matin, départ pour la Vallée du Feu. Magnifiques paysages hors du commun, composés de dunes de sable rouge, formations calcaires et schiste ardoisier. Cette région a souvent été le décor pour des films comme les séries de Star Trek... Retour à la Vegas en début d'après midi. Temps libre dans la célèbre ville du jeu et des divertissements. En fin de journée, panorama de la ville depuis le sommet de la tour Stratosphère ! Dîner et soirée libre, nuitée. (PdJ. - Déj.)

Jour 8 : Las Vegas - Death Valley - Bakersfield

Sur les traces des chercheurs d'or dans la vallée de la mort... Cette région doit son nom à tous ceux qui périrent en essayant de la traverser le siècle dernier ! C'est un site exceptionnel situé en-dessous du niveau de la mer. Vous pourrez admirer un spectacle lunaire de dunes de sable et une végétation unique avec des lacs salés. En fin de journée, arrivée à Bakersfield pour le dîner et la nuitée. (PdJ. - Déj. - Dîn.)

Jour 9 : Bakersfield - Sequoia Park - Fresno

Journée consacrée à la visite du Sequoia National Park... Magnifique forêt réputée pour ses arbres millénaires et gigantesques. En fin de journée, installation et nuitée à notre hôtel de Fresno. (PdJ. - Déj. - Dîn.)

Jour 10 : Fresno - Yosemite NP - San Francisco

Visite du célèbre Yosemite National Park. Surprenant paysages alpins où abondent forêts de pins, cascades et chutes d'eaux, montagnes blanches... Découverte du « Half Dome », la Yosemite Valley, les chutes Bridalveil et Yosemite ainsi qu'un village de pionnier. Le soir, arrivée à San Francisco, dîner et nuitée. (PdJ. - Déj. - Dîn.)

Jour 11 : San Francisco

Découverte de la ville la plus Européenne des Etats-Unis. Civic Center, Union Square, Russian Hill, Pacific heights, le Golden Gate bridge et la rue la plus sinueuse au monde: Lombard street. Le midi, déjeuner à Chinatown. L'après midi, fin de tour de ville puis temps libre dans le beau quartier de Fisherman's Wharf. Dîner libre, nuitée. (PdJ. - Déj.)

Jour 12 : San Francisco - Monterey - Carmel - Santa Maria

Départ pour la péninsule de Monterey, magnifique site de sable, de cyprès et rochers, lieu préféré des peintres et poètes américains et européens. En cours de route, visite de l'aquarium de Monterey, l'un des plus beaux des Etats-Unis. Ensuite, via Carmel, charmante station balnéaire nous rejoindrons Santa Maria pour y passer la nuit. (PdJ. - Déj. - Dîn.)

Jour 13 : Santa Maria - Santa Barbara - Los Angeles

Le matin, découverte de Santa Barbara... belle station balnéaire, réputée pour son architecture typiquement espagnole ! Ensuite, direction Los Angeles. Déjeuner en cours de route, arrivée à l'aéroport de Los Angeles dans l'après Midi. Check-in, vol retour, repas et nuit à bord. (PdJ. - Déj.)

Jour 14 : Bruxelles

Arrivée du vol en matinée à l'aéroport de Bruxelles.

Tarif : 2.400 € /pers.

- **TTC pour les membres du SNPS**
- **Supplément single : 590 €**
- **Réduction enfant(s) si moins de 16 ans : 480 €**

Le tarif comprend : • Les vols Bruxelles - Los Angeles - Bruxelles, avec une escale, en classe économique • Les taxes aéroportuaires • Tous les transferts en autocar privé, gamme luxe climatisé • Service d'un guide francophone durant tout le circuit • Logement dans des hôtels de bon standing (liste sur demande et sous réserve) • Régime pension complète suivant le programme (voir PdJ. - Déj. - Dîn...) • Toutes les visites et entrées aux sites mentionnées dans le programme • Taxes et service dans les hôtels et restaurant • Les pourboires pour le guide et le chauffeur • Les taxes locales sur les services sont également incluses dans le prix.

Le tarif ne comprend pas : • Les boissons et repas libres • Les dépenses personnelles et visites non mentionnées • Les assurances facultatives mais conseillées (tarif sur demande) ; annulation, assistance, frais médicaux, bagages...

Excursion facultative : • Survol du Grand Canyon en hélicoptère.

La gestion financière de ce périple est assurée par l'ASBL sous forme d'une épargne mensuelle qui débutera en février 2013. Facultativement, au moment de votre inscription une assurance annulation vous sera proposée !

Pour tout renseignement et réservation, contacter sans tarder :

- Daniel LIEGEOIS : 084/36.67.26 - 0479/88.00.83 - dliegeois@skynet.be
- Louis JACQUET : 063/41.17.06 - 0498/74.02.45 - jacquet.louis@base.be
- Gérald TITEUX : 04/379.48.67 - 0498/54.86.24 - getiteux@voo.be

Faites le plein d'avantages.



Strictement réservées à vous, membres du SNPS et aux personnes vivant sous votre toit, les formules d'assurance d'ACTEL*affinity* compriment les prix tout en garantissant sécurité et protection maximales.



Assurance Auto

Vous cherchez une assurance auto moins chère avec de nombreux avantages ? Demandez un devis sans engagement ! Bénéficiez d'avantages très appréciables tels qu'une assistance gratuite en cas de panne ou d'accident (CAR RELAX), une franchise à 0€ ou encore des facilités de paiement. Choisissez votre niveau de protection et complétez votre assurance avec nos options extrêmement intéressantes telles que la Protection Juridique ou l'Assurance Conducteur.

	R.C.	CAR RELAX	Bris de vitre	Incendie	Forces de la Nature et heurts d'animaux	Vol	Dégâts Matériels & Vandalisme
RESPONSABILITE CIVILE	•	GRATUIT					
OMNIUM PARTIELLE	•	GRATUIT	•	•	•	•	
OMNIUM COMPLETE	•	GRATUIT	•	•	•	•	•



Assurance Moto

Assurez votre moto à moindre coût et profitez entre autres d'une assistance gratuite en cas d'accident. Demandez nous comment bénéficier de 45% de remise sur la prime de votre 2 roues.



Assurance Habitation

Locataire ou propriétaire ? Une baignoire qui déborde, une inondation, un incendie... Ca n'arrive pas qu'aux autres. Pensez à l'assurance Habitation que vous pouvez souscrire via le SNPS.

Expérimenté et professionnel, le Contact Center d'ACTEL*affinity* est toujours à l'écoute et apporte des solutions rapides et efficaces en cas de sinistre.

Appelez le numéro gratuit **0800/93.272**
ou surfez sur **www.actelaffinity.be/snps**



LES SOLDES, QUEL BORDEL !

J'SUIS BIEN CONTENT DE TRAVAILLER. AU MOINS, JE N'DOIS PAS ACCOMPAGNER MA FEMME.



NOUS NOUS SOMMES ÉGARÉS. CETTE CARTE EST SÛREMENT VIEILLE DE 2013 ANS. JE T'AI DÉJÀ DIT DE PRENDRE UN GPS.



TROIS INDIVIDUS SUSPECTS, AU MOMENT DE L'HEURE DE FERMETURE... CURIEUX DE SAVOIR CE QU'ILS ONT DANS LEURS VALISES.



BONJOUR MESSIEURS, VOS PAPIERS S'IL VOUS PLAÎT.

TOUT LE MONDE SE RETOURNE, LES MAINS CONTRE LE MUR ET LES JAMBES ÉCARTÉES !



MAIS NOUS SOMMES LES ROIS MAGES !

ET QU'EST-CE QU'ON A LÀ ... UN LINGOT D'OR ET DEUX SACHETS AVEC DES PRODUITS SUSPECTS. JE PARIE SUR DU HASCH ET DE L'HERBE.

ET DES DÉGUISEMENTS. ILS PRÉPARENT MANIFESTEMENT UN MALVAIS COUP.



MAIS ... NOS PASSEPORTS SONT DANS NOS BAGAGES !

VOUS NOUS EXPLIQUEZ TOUT ÇA AU BUREAU.



LES IDIOTS ! LES ROIS MAGES...

J'AVERTIS L'OFFICE DES ÉTRANGERS ET J'ENTAME LA PROCÉDURE SALDUZ.

STOP!



L'ARRÊTATION DES ROIS MAGES, AVEC UN PASSEPORT DIPLOMATIQUE, LA VALISE DIPLOMATIQUE FORCÉE. DEPUIS LE 9/11, CES GENS VOYAGENT INCOGNITO. C'EST UN INCIDENT INTERNATIONAL !!

ON TÉLÉPHONE AU SNPS OU A UN PSYCHIATRE ?!

LAURE